

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 novembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND, *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 30 NOV 2023

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE C1921 SITUEE SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

2023-133 FONCIER/ ACQUISITION DE LA PARCELLE C1921 SITUÉE SUR LA COMMUNE DE CRUSEILLES

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale n° A 2023-74096-63764 du 30 août 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de la parcelle C 1921 située sur la commune de Cruseilles afin d'y réaliser l'extension du parking de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles ;

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle C1921 située sur la commune de CRUSEILLES, d'une contenance cadastrale de 1 406 m² au prix de 90 €/m², soit 126 540 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Président à passer acte en la forme authentique ou administrative
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

30 NOV. 2023

Le Président
Xavier BRAND

